



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 06 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION N° 2023-08**

**ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI**

**8 – Approbation du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer par le SIAH**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 31 janvier 2023, s'est réuni le lundi 06 février 2023 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 31 janvier 2023

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 36

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (39)**

**Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville) , Francis MALLARD (Bouqueval), Daniel DOUY (Épiais-lès-Louvres), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ et Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Pascal BACHELET (Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France), Pascal BOSRET (Montsault)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (2)**

**CARPF :** Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

Bertrand KOVAC (Le Thillay) a donné pouvoir à Christian CHOCHOIS (Le Thillay)

**Présent(e)s sans droit de vote : (0)**

## ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI

### 8 – Approbation du contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer par le SIAH

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Il convient de rappeler que le Contrat Eau et Climat 2023-2025 à l'initiative de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, constitue un engagement entre plusieurs maîtres d'ouvrages et le partenaire financier sur un programme d'études et de travaux d'une durée de 3 ans. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites et le partenaire financier à apporter prioritairement des subventions à ces actions, notamment en cas de contraintes budgétaires et suivant leurs programmes de financement.

Le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025 s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique. Il permettra en particulier d'améliorer la gestion à la source des eaux pluviales, de restaurer et protéger les milieux naturels (écosystèmes aquatiques et humides, corridors et réservoirs terrestres), d'améliorer la qualité et d'économiser la ressource en eau et de renforcer la résilience des territoires aux inondations avec une adaptation au changement climatique.

Le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025 s'articule autour de 3 grands enjeux :

- Enjeu 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques (gestion des eaux pluviales à la source) ;
- Enjeu 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social (restauration des milieux aquatiques, naturels et humides) ;
- Enjeu 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles.

Pour être éligibles au Contrat, les projets doivent :

- Répondre aux objectifs du SDAGE du bassin Seine-Normandie, du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (2019-2024) ;
- S'inscrire dans le programme des aides des partenaires financiers.

Le SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer assure une mission d'animation de ce Contrat et de coordination des projets par le biais de la cellule d'animation.

#### CECI EXPOSÉ

##### Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le SAGE approuvé par arrêté interpréfectoral n° 2020-15 713 en date du 28 janvier 2020 et de ses documents,

**Vu** le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer (2023-2025) et ses trois enjeux,

**Vu** l'approbation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie par le comité de bassin en décembre 2016,

**Considérant** que le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025 permettra d'obtenir un financement prioritaire de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et également une programmation pluriannuelle et une visibilité des projets des signataires,

**Considérant** que le Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025 permettra d'obtenir un appui aux porteurs de projets par la cellule d'animation du Contrat et un suivi permettant la mise en œuvre du Contrat,

**Considérant** que le SIAH propose d'y inscrire des opérations répondant aux enjeux et objectifs du Contrat Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025,

**Considérant** que, par cette signature, le SIAH s'engage dans une démarche collective en faveur de la protection et la restauration de la ressource en eau, de la biodiversité, de la nature en ville et de l'adaptation au changement climatique,

**Considérant** qu'ainsi le SIAH, dans le cadre de ses compétences, souhaite adhérer à ce Contrat et s'engager sur son plan d'actions sur 2023-2025 répondants aux enjeux du Contrat,

## ASSAINISSEMENT ET GÉMAPI

### 8 – Approbation du contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer par le SIAH

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** le Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025,
- 2- **S'engage** à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action annexé pour lesquelles le SIAH, est maître d'ouvrage pour un montant estimatif total de 20 320 000 € HT,
- 3- **Autorise** le Président à signer le Contrat Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 et les documents correspondants,
- 4- **Approuve** les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie,
- 5- **Et autorise** le Président à signer la déclaration d'engagement annexée à la présente délibération pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 06 février 2023,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité  
le : **13 FEV. 2023**  
Affichée le : **13 FEV. 2023**  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

